

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 4 FÉVRIER 2019 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6
Le district #4 est vacant.

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2019-02-016

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H33 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2019-02-017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel en y ajoutant les points suivants :

- Fixer rencontre M. André Pilon, ingénieur-conseil
- Vidange des étangs
- Camion S-10

ADOPTÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2019

L'approbation du procès-verbal du 7 janvier 2019 est reportée à la séance régulière du mois de mars.

2019-02-018

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 4 février 2019 : **82 137.25 \$**;
- Liste des paiements émis entre 5 janvier et 3 février 2019 : **19 019.37 \$**;
- Liste des salaires émis durant cette période : **37 316.85 \$**
- Gali Immobilier inc. : **11 563.61 \$**
(Paiement décompte progressif #3 Salle communautaire)

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

Camion S-10

Le conseil municipal désire afficher une offre afin de disposer du camion S-10.

MOT DU MAIRE

6. Parole du Maire

Monsieur le Maire Gilles Dagenais informe qu'il y a une élection partielle pour le district #4. Le vote par anticipation aura lieu le 10 février de midi à 20H00 et le jour du scrutin aura lieu le 17 février de 10H00 à 22H00.

Il aimerait également qu'on lui confirme les heures d'ouverture de la patinoire.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Mario Henderson

Monsieur Mario Henderson suggère de faire pousser la neige où il y a des zones de poudrière. Pour le pont McComb situé dans le rang Duncan, selon M. Stéphane Laberge, chef d'équipe c'est aux Pavages MCM de faire ce travail pour ce secteur. Il faudra évaluer le meilleur outil pour le réaliser et évaluer ce qu'il y a à faire.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame Mélissa St-Jean informe que le 17 février prochain aura lieu une journée « Plaisir d'hiver » au Parc Cécile-Rochefort.

PÉRIODE DE QUESTIONS

REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Daniel Lefort du Club de chasse des Frontières est le porte-parole du regroupement. Plusieurs personnes sont présentes dans la salle pour soutenir la cause « Contre le registre, pour la santé mentale ». La Loi sur l'immatriculation des armes à feu est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 et toute arme à feu sans restriction présente sur le territoire du Québec doit de ce fait être immatriculée. M. Daniel Lefort ne veut pas faire un débat et dresse les grandes lignes et les enjeux du registre des armes à feu. Des échanges ont lieu entre les membres du conseil et les membres du club de chasse.

2019-02-019

REGISTRE DES ARMES À FEU

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec crée des obligations aux chasseurs du Québec qui ne sont les mêmes pour ceux des autres provinces;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge

Et il est résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire « un moratoire » en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE le Conseil souhaite le décret d'un moratoire en ce qui concerne la loi;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC le Haut-Saint-Laurent et à toutes ses municipalités et à notre députée provinciale, Mme Claire Isabelle.

ADOPTÉ

M. MICHEL LABONTÉ / ARRÊT COIN DES RANGS SAINT-LOUIS ET SAINT-ANTOINE

M. Michel Labonté habite au 277, rang Saint-Louis (intersection rang Saint-Louis et Saint-Antoine). Il explique qu'un véhicule a failli le frapper le 24 janvier dernier et que ce même véhicule a frappé et tué son chien. Il est là pour qu'on réinstalle l'arrêt aux intersections des rangs Saint-Louis et Saint-Antoine, il ne comprend pas pourquoi l'arrêt a été enlevé sans avoir consulté les gens du secteur. Il dépose une pétition d'une centaine de nom, dans laquelle on demande de réinstaller des arrêts au coin des rangs Saint-Louis et Saint-Antoine.

Monsieur le conseiller Mario Henderson dit que si l'arrêt reste où il était, c'est impossible d'emprunter le rang Saint-Louis avec un camion remorque et de la machinerie agricole, qu'il n'y pas assez d'espace. Monsieur le Maire Gilles Dagenais admet qu'avant de remettre les arrêts, le conseil doit faire faire une étude. Il demande un laps de temps pour faire faire l'étude de circulation. Monsieur le conseiller Steve Laberge dit qu'il faut des ententes claires, qu'il y a une ouverture à déménager le lieu du panneau de signalisation, tel que suggéré par Monsieur le conseiller Mario Henderson. Selon M. Michel Labonté l'étude va coûter cher pour rien. Des dispositions seront prises d'ici le mois de mai.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait lecture du règlement sur les nuisances à M. Michel Labonté concernant le contrôle animalier.

M. RICHARD POMMAINVILLE / COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE 2018

M. Richard Pommainville mentionne que le comité de la Fête Nationale 2018 est venu déposer le rapport financier l'automne dernier avec un déficit de 3 600 \$. En 2012, quand leur comité a débuté, ils ont demandé une liste de choses et de garantir un déficit. En 2018, la résolution 2018-03-062 le mentionne et M. Jean-François Brault en fait la lecture. Le conseil avait dit qu'il ne remboursait pas.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais demande s'il y a des fonds accumulés dans le compte de la fête nationale. M. Brault répond oui, qu'il y a des fonds. Monsieur le conseiller Marc Roy demande à qui appartient l'argent qui reste dans le compte. Il répond que l'argent qu'il y a dans le compte appartient au « Comité de la fête nationale ». Monsieur Marc Roy dit que si vous n'avez plus d'argent dans le compte, que la municipalité va assumer les comptes et garantir le déficit. On ne veut jouer sur les mots. Ton assurance, c'est nous autres. M. Brault allègue que chaque déficit doit être compensé même s'il reste des sommes dans le compte de la fête Nationale. Monsieur le conseiller Steve Laberge dit que l'argent de la fête nationale c'est l'argent des citoyens pour la fête nationale et va respecter sa parole.

M. Pommainville dit de garder l'argent mais vous l'organiserez la Fête Nationale!

Le maire leur demande pourquoi les dépenses payées par la municipalité (feux d'artifices et permis de boisson) ne font pas partie du rapport.

Monsieur le conseiller Marc Roy suggère de mettre un plafond à 10 000 \$ au compte et s'il y a un déficit la municipalité assumerait selon les ententes. M. Jean-François Brault, membre du comité de la Fête nationale dit que si quelqu'un veut reprendre le comité, il est disponible à rencontrer les personnes intéressées. Madame la

conseillère Colette Jaquet souhaiterait qu'à l'avenir, ce soit un déficit du compte complet.

Le conseil municipal désire remercier les bénévoles pour les activités réalisés dans le cadre des festivités de la Fête Nationale.

Le maire demande si la municipalité a droit de regard sur les sommes?

Si personne ne reprend le comité, la municipalité devra reprendre les destinées de ce compte et agir en conséquence.

M. Jean-François Brault réitère sa disponibilité à transférer les livres et informations aux prochains intéressés.

2019-02-020 **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE 2018 / PAIEMENT DÉFICIT 2018**

CONSIDÉRANT que le Comité de la fête nationale déclare un déficit de 3 612.19 \$ suite à l'organisation des festivités 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseiller présents

DE payer le déficit au montant de 3 612.19 \$ à condition que tous les montants cumulés du compte de la fête nationale soit publicisé dans l'Info-Communautaire. Les sommes accumulées dans le compte de la Fête Nationale serviront pour les prochaines organisations. Un plafond de 10 000 \$ au compte de la Fête Nationale doit être mis en place dès maintenant.

ADOPTÉ

2019-02-021 **8. APPROBATION DU BUDGET 2019 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent, lequel a été approuvé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

2019-02-022 **9. SERVICE DE L'ARCHIVISTE / MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT le besoin de l'archiviste de la MRC le Haut-Saint-Laurent afin d'épurer les archives municipales;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à la MRC le Haut-Saint-Laurent les services de M. Martin Verrier, archiviste pour une période de trois (3) mois.

ADOPTÉ

10. TRAVAUX PHASE IV / ÉCHÉANCIER

La firme Avizo nous a transmis un échéancier afin de finaliser les plans et devis pour pouvoir procéder à l'appel d'offres. Dès réception des plans, une vérification sera faite à cet effet.

2019-02-023

APPEL D'OFFRES / PHASE IV TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la firme « Avizo Experts-conseils » a reçu le mandat pour préparer des plans et devis de la Phase IV pour des travaux de réfection de conduites;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome désire procéder à un appel d'offres public;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder à l'appel d'offres public dès que nous aurons reçu les plans et devis officiels de la firme « Avizo Experts-conseils ».

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

M. Paul Dagenais, chef pompier mentionne que les inspections des camions incendie pour la SAAQ ont été faits et qu'il y a quelques réparations. Nous avons reçu la facture de la Municipalité de Sainte-Martine pour le camion-échelle lors de l'incendie au Marché Métro Charette. Madame la conseillère Colette Jaquet suggère d'envoyer une lettre de remerciements. Pour l'entente incendie avec la Municipalité de Sainte-Martine, nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Pour la formation PR1, une décision sera prise la semaine prochaine.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais souligne que le Marché Métro Charette avait mis en place un service de navette « gratuit », vers le Métro de Napierville, pour les personnes qui désiraient faire leur épicerie. Malheureusement, aucun citoyen n'a utilisé le service de navette.

LE POINT 12 A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

2019-02-024

13. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE / VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions

de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

2019-02-025 **14. GRATTE À NEIGE**

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter «Option de dessus fermé pour pelle à neige / DF30-96 »;

CONSIDÉRANT la soumission des « Équipements Colpron inc. »;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de 951.99 \$, taxes incluses des « Équipements Colpron inc. »

ADOPTÉ

2019-02-026 **15. APPEL D'OFFRES / COUPE DE GAZON PARC CÉCILE-ROCHEFORT**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire un appel d'offres pour une période d'un (1) an pour la coupe de gazon au parc Cécile-Rochefort situé au 38, rue des Pins;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un appel d'offre sur invitation pour la coupe de gazon 2019 au parc Cécile-Rochefort pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉ

2019-02-027 **16. SALLE COMMUNAUTAIRE / REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

CONSIDÉRANT que des rénovations ont été effectuées sur la façade de la salle communautaire, situé au 400 rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait savoir combien coûterait de repeindre et/ou refaire les deux (2) extrémités de la salle;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander des estimés pour ces travaux. Monsieur le conseiller Mario Henderson voudrait qu'on regarde s'il n'existe pas une aide financière pour rénover la salle et prévoir un agrandissement pour le rangement.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2019-02-028

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 087-2018-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO. 087-2004 AFIN MODIFIER LES CRITÈRES D'ANALYSE RELATIFS À CERTAINS TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu ce soir à 19H15;

CONSIDÉRANT que ce règlement a suivi toute la procédure d'adoption;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 087-2018-04 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 087-2004 afin de modifier les critères d'analyse relatifs à certains travaux. Ce règlement sera acheminé à la MRC le Haut-Saint-Laurent pour adoption et conformité.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire Gilles Dagenais quitte à 20H55 et revient à 20H57.

2019-02-029

18. PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS / EXPÉRIENCE EMPLOI-ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme de subvention « Emploi verts dans le cadre d'Expérience emploi été 2019 »;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE présenter une demande pour deux (2) jeunes étudiants afin de créer de nouveaux emplois d'été liés au plein air, à l'environnement et au développement durable et de mandater Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

19. PROGRAMME DE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE ET RÉOLUTION

Concernant le programme de protection accrue des sources d'eau potable, le conseil municipal mentionne qu'on a déjà notre zone de protection. Est-ce qu'il faut faire faire à nouveau cette étude? Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-

trésorière fera une vérification à cet effet et le point est reporté à une séance ultérieure.

20. LNA / OFFRE DE SERVICES, ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

La compagnie « Laforest Nova Aqua » a déposé une offre de services afin de procéder à l'analyse de vulnérabilité, qui sont des exigences liées à l'article 68 du Règlement sur leur prélèvement des eaux et protection. Le conseil municipal désire avoir plus d'informations concernant les exigences. Le point est reporté à une séance ultérieure.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. PROJET PARADE DE NOËL 2019

Monsieur le Maire Gilles Dagenais aimerait avoir une parade de Noël en 2019. Le conseil municipal est d'accord avec ce projet. Est-ce que les commerces sont prêts à participer à cet événement. Nous demanderons à la coordinatrice en loisirs, Mme Crystelle Laplante qu'elle vérifie auprès des commerces de la place pour réaliser le tout avec un objectif commun.

2019-02-030

22. SOIRÉE RECONNAISSANCE MUNICIPALE / AUTOMNE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité désire souligner le bénévolat dans le milieu municipal;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLER de l'avant pour l'organisation d'une soirée reconnaissance municipale qui aura lieu cet automne. Nous demanderons à la coordonnatrice en loisirs, Mme Crystelle Laplante de voir à l'organisation de cette soirée.

ADOPTÉ

23. DISTINCTIONS BÉNÉVOLES DU HAUT-SAINT-LAURENT 2019

Le conseil municipal est informé qu'il y aura une soirée « Distinctions bénévoles du Haut-Saint-Laurent 2019 ». Nous demanderons à la coordonnatrice en loisirs, Mme Crystelle Laplante à présenter des candidatures.

24. PROJET DE « SKATEBOARDING » / SALLE COMMUNAUTAIRE

Une demande est déposée pour un projet de « skateboarding » pour les jeunes de la communauté. Le conseil municipal mentionne que nous avons déjà eu deux (2) sites et qu'ils ont été enlevés puisqu'il n'y avait plus de participation de la part des jeunes. Le conseil municipal n'accède à cette demande et invite la personne à venir présenter son projet au conseil.

24.1 COMITÉ DE SÉLECTION SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE

Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que quatre (4) candidats ont déposé leur nom comme moniteur pour le camp de jour de la semaine de relâche scolaire. Elle rencontrera les candidats avec Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs. Les candidatures seront entérinées lors de la prochaine séance du conseil.

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES & APPUI

2019-02-031 25. ÉCOLE MONTPETIT / DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'École Montpetit afin d'organiser une activité avec les jeunes;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER un appui financier de 1 500 \$. Le conseil municipal désire connaître l'activité qui sera organisé pour les élèves de l'école Montpetit avant de verser la somme.

ADOPTÉ

2019-02-032 26. FONDATION ÉDUCATIVE CVR / DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Fondation éducative CVR afin d'offrir des bourses d'études aux finissants de l'école secondaire du CVR;

CONSIDÉRANT que nous avons des élèves de notre municipalité qui fréquente cette école;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER un appui financier de 100 \$.

ADOPTÉ

27. UPA MONTÉRÉGIE / OFFRE DE PARTANARIAT GALA DES « AGRISTARS »

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat publicitaire pour soutenir les lauréates et lauréats agricoles de notre territoire;

Le conseil municipal ne désire pas y contribuer.

2019-02-033 28. CLUB DE VTT LES VISIONS / DROIT DE PASSAGE RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le « Club de VTT les Visions » désire avoir un droit de passage dans le rang Saint-Jean-Baptiste, à partir de la montée du Rocher afin d'aller rejoindre l'accès au sentier de v.t.t. situé près du 112, rang Saint-Jean-Baptiste;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCORDER cet accès au « Club de VTT les Visions ».

ADOPTÉ

2019-02-034 29. JEUX DU QUÉBEC / DEMANDE DE COMMANDITE MLLS LAURENCE DORVAL ET LÉA PLAMONDON-VINCENT

CONSIDÉRANT que deux résidentes de Saint-Chrysostome ont été sélectionnées pour les Jeux du Québec, dans la discipline hockey féminin;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est heureux de voir des jeunes de notre municipalité qui excelle dans des disciplines;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE verser une commandite de de 200 \$ pour les deux participants, soient Mlles Laurence Dorval et Léa Plamondon-Vincent.

ADOPTÉ

2019-02-035 29.1 DEMANDE CFP DES MOISSONS

ATTENDU QUE la « cohorte » en mécanique agricole se rendra en France du 20 au 26 février prochain afin d'enrichir leurs connaissances en machinerie agricole;

ATTENDU QUE cette école est située dans notre municipalité et que le conseil municipal est heureux de les soutenir;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE verser une contribution financière de 300 \$.

ADOPTÉ

30. VARIA

RENCONTRE AVEC M. ANDRÉ PILON, ING. CONSEIL / RANG DU MOULIN

Monsieur le conseiller Mario Henderson souhaite fixer, dès que possible, une rencontre avec M. André Pilon, ingénieur-conseil afin d'aller de l'avant pour les travaux de réfection du rang du Moulin.

ÉTANGS / USINE D'ÉPURATION

Concernant la vidange des étangs, Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère de faire un appel d'offres pour une firme spécialisée. Une vérification sera faite auprès de la firme Rézou afin de nous en suggérer.

MACHINE POUR AIGUISER LES PATINS / CHALET DES LOISIRS

Puisque notre machine pour aiguiser les patins est défectueuse, nous demanderons aux employés de la voirie de la vérifier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. RÉGIS GAUTHIER / DISTRICTS MUNICIPAUX

M. Régis Gauthier demande si c'est une obligation d'avoir des districts municipaux. On lui répond que c'était une des exigences lors de la fusion municipale, que les districts municipaux ont approximativement le même nombre d'électeurs. Que plusieurs municipalités optent pour des districts municipaux.

M. ALAIN PRIMEAU / BRANCHES

M. Alain Primeau demande s'il y a des changements concernant les lignes de branches. Monsieur le Maire Gilles Dagenais souligne que le règlement sur les branches sera révisé. La coupe d'arbre dans la zone urbaine sera réglementée.

2019-02-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 21H40 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *